

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025
Délibération n°79

L'An deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 13 juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VERNET Laurent ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : BARONNAT Bernard, ALDEBERT Gérard ; MOUGIN Rémi ;

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à MOUTIER Gérard ; Virginie JEANE à COQUILLAT Catherine ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX LOT N°3

A la suite du retrait du marché pour le lot n°3 à la société « Menuiserie du Guil », il est nécessaire d'attribuer le marché à nouvelle entreprise.

Afin de permettre la poursuite des travaux dans les plus brefs délais, il est proposé d'attribuer le marché à la société « Menuiserie la Tour » qui fait une offre à 39 947,00 € HT.

Le montant total de ce lot n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ;

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'attribuer le marché du lot n°3 à la société « Menuiserie la Tour » pour un montant de 39947,00 € HT.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

